



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2019-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le Conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le 19 juin 2019 le règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement de zonage des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Matapédia.

Celui-ci, adopté aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia, vise la modification de dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol. Il vise aussi à augmenter les superficies au sol maximales pour les bâtiments d'élevage porcin ainsi qu'à ajouter des définitions relatives à ces types de bâtiments.

Ce règlement est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de la Matapédia situés au 420, route 132 Ouest à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À AMQUI, CE 21 JUIN 2019

Joël Tremblay, secrétaire adjoint